

Arrêté n° 4357

Objet : Demande de subvention à l'Agence nationale du Sport pour la création d'une aire de fit station dans le quartier des Renardières à Châtellerauld dans le cadre du Plan "5 000 terrains de sport"

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtellerauld,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations du conseil municipal au maire

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 29 septembre 2022 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment de demander à tout organisme financeur, l'attribution des subventions de fonctionnement quel qu'en soit leur nature et leur montant, et l'attribution des subventions d'investissement pour tout organisme d'investissement dont le montant global est inférieur à deux millions d'euros hors taxe,

VU la note de service N°2023-Plan 5000-ES-01 du 27 décembre 2022 de l'Agence Nationale du Sport,

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Renardières de créer une aire de fit station,

ARRETE

ARTICLE 1 – Dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Renardières, un nouvel aménagement a été prévu. Celui-ci comportera un jardin partagé, une fresque murale, un terrain de basket (rénové), une aire conviviale et un terrain de pétanque. Une aire de fit station a également été prévue dans le cadre de cette réhabilitation.

ARTICLE 2 – Le coût du projet de création d'une fit station a été estimé à 28 848 € HT, soit 34 617 € TTC.

ARTICLE 3 – Dans le cadre du Plan « 5 000 terrains de sport » mis en œuvre par l'Agence Nationale du Sport, la collectivité présente une demande de subvention représentant 80 % des travaux HT, soit 23 078 €, détaillé dans le tableau de financement ci-dessous.

Dépenses HT		Recettes HT	
Dalle béton + peinture	7 168 €	ANS (80%)	23 078 €
Agrès	21 680 €		
		Auto-financement (20%)	5 770 €
Total HT	28 848 €		28 848 €

ARTICLE 4 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtellerault, le 1.0.MARS.2023.....

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Sports**


Yasin ERGÜL

